

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Renouvellement des membres nommés du Conseil d'Administration

LE MAIRE INFORME

qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il y a également lieu de renouveler le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de REICHSHOFFEN.

Celui-ci, sous la présidence du Maire, se compose de huit membres élus par le Conseil Municipal et 8 autres nommés par le Maire.

Ces personnes sont désignées pour la durée de mandature municipale.

Conformément, à l'article L.123-6, R.123-7 et R.123-11 du Code de l'Action Sociale et des Familles, doivent figurer parmi les membres nommés :

- * Un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- * Un représentant des associations familiales,
- * Un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du Département,
- * Un représentant des associations des personnes handicapées du Département.

Les associations précitées sont invitées à formuler des propositions concernant leurs représentants. Ces propositions devront être adressées à Monsieur le Maire de Reichshoffen, au plus tard le 24 avril 2026, délai de rigueur.

Fait à Reichshoffen, le 26 Mars 2026

Le Maire :



Philippe ROSIO